

Le rôle des municipalités durant la Seconde Guerre mondiale et la guerre froide 1941 - 1992

Automne 2024

Projet présenté par
ESTHER LANGLOIS,
STAGIAIRE AUX ARCHIVES
DE LA VILLE DE GATINEAU

Tables des matières

Introduction

Comité d'initiatives d'après-guerre

Sécurité civile

Référendum sur le désarmement mondial

Monuments de guerre

Conclusion

Notes

Références

Introduction



Le 20^e siècle est marqué par plusieurs conflits qui ont changé l'histoire. Le monde entier a été ébranlé par ces guerres, dans tous les coins du monde, à tous les niveaux. L'impact de ces événements est important pour les gouvernements et les relations internationales, mais ces événements ont également impacté la vie quotidienne de la population québécoise. Durant ces années de crise, les municipalités de la région de l'Outaouais ont dû jouer un rôle primordial pour assurer la sécurité et le bien-être de tous.

Même à une très petite échelle, les conflits du 20^e siècle, tels que la Seconde Guerre mondiale et la guerre froide, ont obligé les villes à prendre un rôle plus important. Voici une partie de notre histoire qui n'est pas enseignée à l'école, mais qui demeure un aspect important pour mieux comprendre l'impact des guerres à notre échelle. C'est un chemin au cœur de notre histoire, parcourant les archives de la Ville de Gatineau.

Comité d'initiatives d'après-guerre

La fin de la Seconde Guerre mondiale bouleverse l'économie mondiale et les sociétés. La crise économique qui a suivi la Première Guerre mondiale est un événement marquant qui reste dans les mémoires de tout le monde. Les dirigeants veulent s'assurer qu'une telle catastrophe ne se reproduise pas.

Pour ce faire, le gouvernement canadien invite les municipalités à participer activement à trouver des solutions pour les différents problèmes de fin de guerre, car chaque région vit les problèmes de manière différente. La Ville de Hull va donc créer, en septembre 1943, le comité d'initiatives d'après-guerre. Ce dernier aura comme mission de mettre en place des programmes et des solutions pour aider la population de Hull à retourner à une vie normale après la guerre.



Motion adopté le 07 septembre 1943 par la Ville de Hull pour la création du comité d'après-guerre

29. ATTENDU que la fin de la guerre actuelle soulèvera des problèmes aussi nombreux qu'importants;

ATTENDU que les gouvernements fédéral et provincial projettent des solutions aux problèmes que peuvent susciter l'après-guerre;

ATTENDU que les gouvernements invitent les cités et villes à s'occuper, dans la mesure de leur pouvoir, de la solution adéquate de ces problèmes;

ATTENDU que ce Conseil doit immédiatement s'enquérir des conditions que peuvent susciter l'après-guerre, et en trouver une solution avantageuse pour les contribuables de la cité de Hull;

ATTENDU que ces problèmes variés devraient être étudiés par un comité à cet effet,

Il est proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin J. Boucher:

Qu'un comité, composé de son honneur le Maire, et de tous les membres du conseil municipal de la cité de Hull, avec comme conseillers techniques l'ingénieur civil et le trésorier de la cité, et des associations "bona fide" de la cité suivantes:— Les présidents des deux commissions scolaires de Hull, les députés du comté de Hull, deux membres de la Chambre de Commerce de Hull, deux membres de la Chambre de Commerce Junior de Hull, qui seront nommés par chacune d'elle à même leurs membres engagés dans l'industrie et le commerce, deux membres des Syndicats Nationaux Catholiques, choisis par leur conseil central, deux membres du clergé par ordre de séniorité, soit le Chanoine J. A. Carrière et le

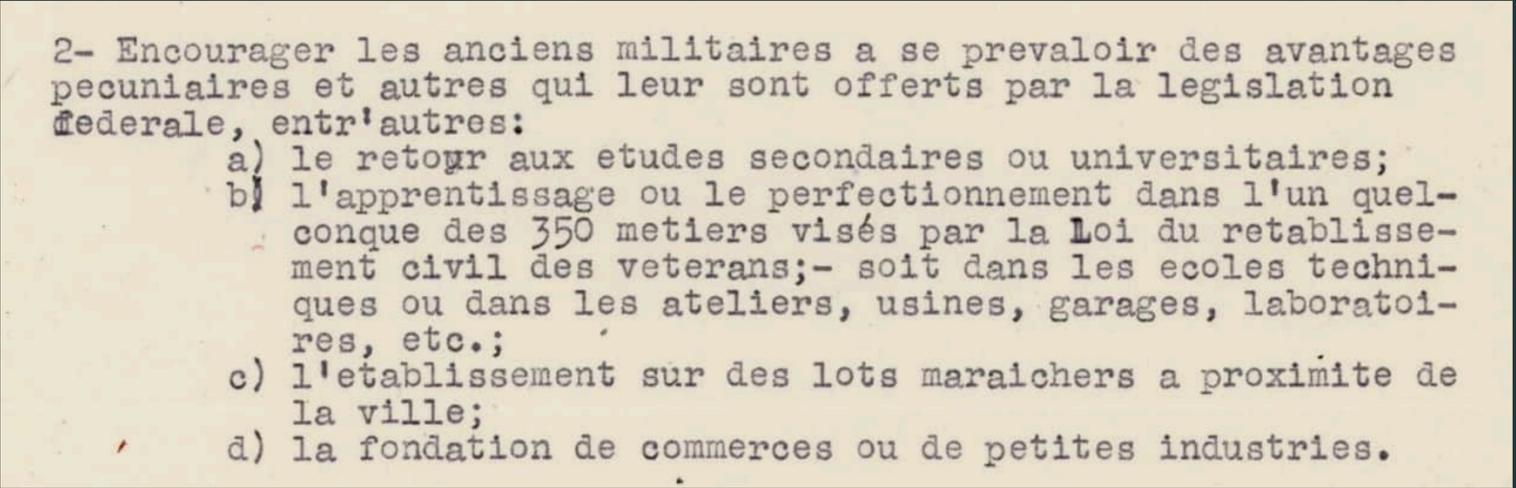
Révérant L. F. Crothers, un membre de l'Association des entrepreneurs généraux de la cité de Hull, un membre du collège des médecins, un membre du Barreau de Hull, un membre de la Chambre des notaires, un membre de l'Association des petits Propriétaires de Hull, un représentant de l'Association des Vétérans, deux représentants des Unions Internationales, choisis par leur exécutif et des représentants de toutes autres associations que le présent comité jugera à propos de s'adjoindre, un urbaniste à être choisi par le présent comité, soit organisé immédiatement aux frais de la cité de Hull.

Ce comité aura mission d'étudier tous les problèmes qui intéressent l'organisation municipale et scolaire et autres besoins qui se font sentir tant sociaux qu'économiques pour le bien-être général de toute la population de la cité de Hull.

Adopté.

Aide du gouvernement fédéral

De plus, le gouvernement fédéral offre plusieurs moyens pour aider les municipalités à faciliter le retour à la norme. Il permet aux hommes, en âge de retourner étudier au niveau secondaire ou universitaire, de leur payer leurs frais d'étude, à condition que cela soit pour l'un des 350 métiers visés par la Loi du rétablissement civil des vétérans. Les différentes municipalités encouragent fortement les hommes à profiter de cette opportunité, c'est une chance inouïe pour eux de se détacher de leur réputation de « porteur d'eau ». Elles préconisent les hommes à aller ou à retourner sur les bancs de l'école, pour ensuite avoir leur indépendance financière sans avoir besoin de se soucier des problèmes financiers du présent. L'offre du gouvernement fédéral permet à la région de tranquillement sortir de l'ombre grâce à l'éducation.



2- Encourager les anciens militaires a se prevaloir des avantages pecuniaires et autres qui leur sont offerts par la legislation federale, entr'autres:

- a) le retour aux etudes secondaires ou universitaires;
- b) l'apprentissage ou le perfectionnement dans l'un quelconque des 350 metiers visés par la Loi du retablissement civil des veterans;- soit dans les ecoles techniques ou dans les ateliers, usines, garages, laboratoires, etc.;
- c) l'etablissement sur des lots maraichers a proximite de la ville;
- d) la fondation de commerces ou de petites industries.

H005-01/0151

Le comité de la Ville de Hull se penche donc sur les problèmes possibles de la période d'après-guerre et les membres de ce comité écrivent un rapport pour annoncer les possibles problématiques et trouver des solutions le plus rapidement possible. Les problèmes sont majoritairement les mêmes partout et la Ville de Hull s'inspire de différents rapports écrits dans le monde par d'autres comités similaires sur les mêmes questions.

Rapport du Comité d'après-guerre

Le premier rapport du comité est écrit le 21 février 1944. Il est inscrit: « Après avoir étudié ces différents rapports, venant d'organismes de divers pays, qui s'occupent eux aussi de l'après-guerre ; nous désirons émettre notre opinion sur cette importante question et la résumer dans les six points suivants » :

Réforme du système
économique et monétaire

Sécurité sociale

Santé publique

Éducation

Initiative privée

Travaux publics

C'est un premier pas vers des solutions aux problèmes économiques et sociaux. Ces problématiques doivent être réglées pour éviter une autre crise économique d'une telle ampleur. Les membres du comité ont évalué les risques et ont souligné les priorités.

Le rapport du comité sera publié le 15 juin 1944, à ce moment-là Ottawa s'est joint à l'initiative, et le comité analyse les problèmes d'après-guerre de la région de la capitale nationale entière et plus seulement ceux de la Ville de Hull. Il est présenté par la chambre de Commerce Junior de Hull. Les thématiques sont les mêmes que dans la première version, avec un ajout de la section « Industrialisation régionale », section réservée pour la Ville de Hull.

OPINIONS SUR LE MONDE DE DEMAIN

A) *au point de vue national*

- 1—Réforme du système économique et monétaire
- 2—Sécurité sociale
- 3—Santé publique
- 4—Education
- 5—Initiative privée
- 6—Travaux publics

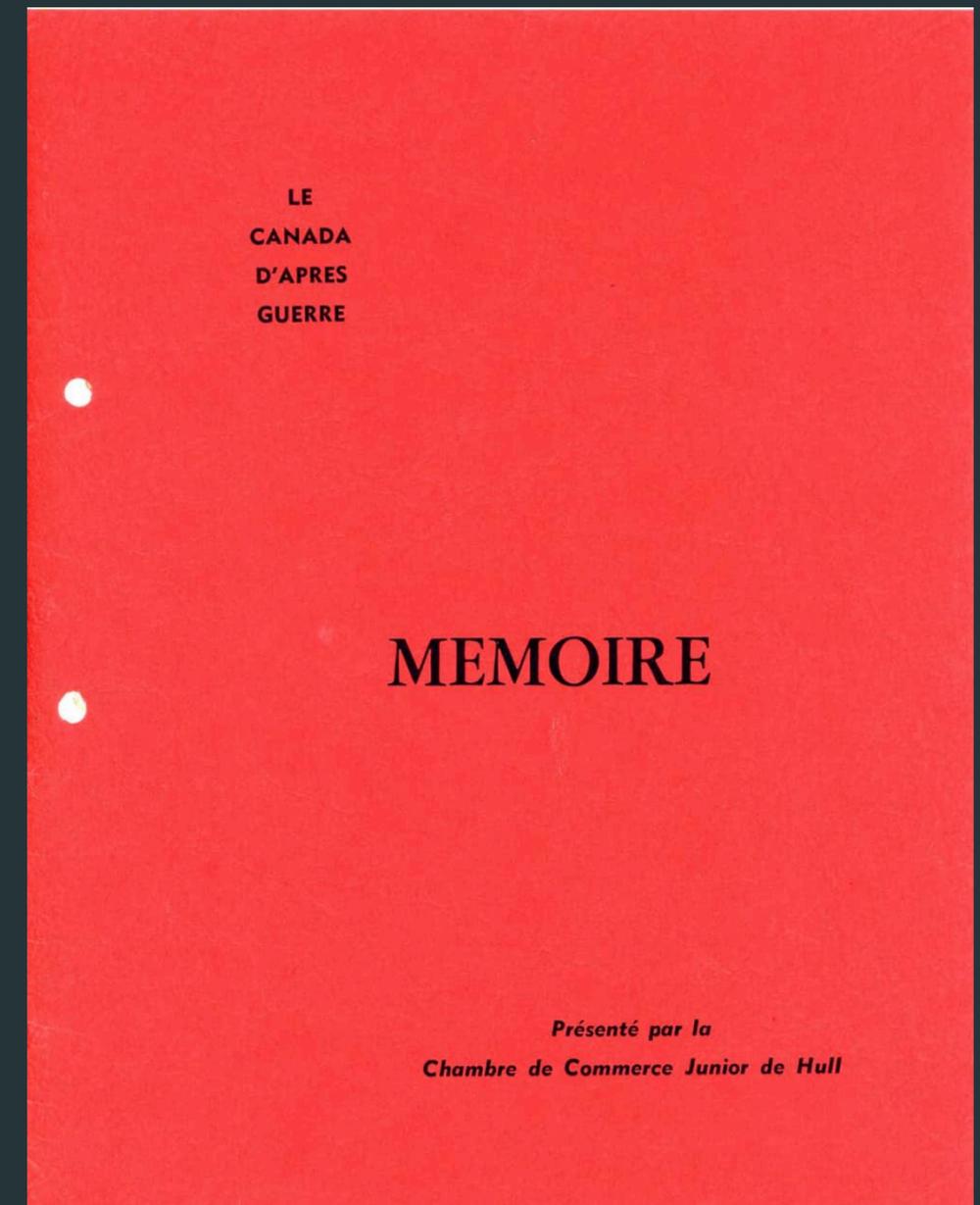
B) *au point de vue local*

- 7—Industrialisation régionale

Ce rapport indique, sous différentes catégories, les éléments à améliorer ou à modifier dans la société et dans l'économie de la région.

Les hommes chargés de faire une enquête sur l'état de la société suite à la guerre en sont venus à plusieurs conclusions pour la reconstruction sociale et économique de la région.

Les principaux problèmes étudiés par le comité sont analysés et des solutions sont proposées.



Réforme du système économique et monétaire

Il faut une répartition plus équitable de la production et une réforme du système économique. Ce dernier ne permet pas aux consommateurs assez de pouvoir d'achat. Malgré l'évolution considérable au niveau de la production, il n'y a pas eu de changement acceptable dans le mécanisme des finances. Une réforme est donc nécessaire pour le bien-être de la société, qui est majoritairement ouvrière.

Sécurité sociale

Pour assurer la sécurité de tous, il faut des allocations familiales, puisque la famille est la première cellule de la société. Le comité recommande également une politique nationale du logement, qui doit s'adapter au besoin des familles et encourager les gens mariés à accroître leur famille. Puis, il faudrait également que le revenu total de chaque individu soit suffisant pour répondre à tous ses besoins normaux et raisonnables. Enfin, le comité encourage vivement les assurances sociales, qui devront être à la charge du fédéral.

La santé publique

Le comité encourage qu'un système efficace soit établi en vue d'assurer une meilleure santé nationale. Ce service doit comprendre la prévention, tout comme le traitement des maladies, en étant sous la juridiction de chaque gouvernement provincial. Peu importe la situation financière, chaque canadien devrait être à même d'y bénéficier.

Éducation

Le comité veut accorder à chaque Canadien l'opportunité d'acquérir un niveau d'éducation en rapport avec son idéal. Tous ceux qui le désirent devraient avoir accès à des études universitaires, techniques ou autres. Le gouvernement canadien peut fournir aux provinces les moyens nécessaires tout en leur laissant l'autonomie dans ce domaine. Le comité désire développer davantage la vie sociale et culturelle, car l'éducation est primordiale au développement de la personnalité de chaque individu, elle est la base même de la vie sociale.

Initiative privée

Le comité recommande que l'on institue un conseil national qui aurait comme but de favoriser les entreprises privées.

Travaux publics

Le comité propose que les travaux pour embellir, sécurisé ou pour bât d'utilité publique soit financées en grande partie par le fédéral. Le choix de ces travaux doit être laissé à chaque municipalité. Le chômage est déjà là, il ne faut pas attendre la fin de la guerre, car déjà plusieurs soldats ont été licenciés et sont sans emploi. Les travaux publics sont une nécessité pour s'assurer que la nation ne retombe pas dans une crise économique.

Une industrie nouvelle pour la cité de Hull

Les soldats doivent reprendre leur vie d'avant la guerre, même si l'industrie a maintenant changé. Il y a désormais plus de compétition pour avoir un emploi qui leur convient, c'est pour cela qu'il faut avoir plus que de la pitié. À cause de cela, le comité recommande que le gouvernement fédéral fournisse des prêts à long terme pour tenir en opération les industries secondaires.

La Ville de Hull est à la porte de la Gatineau, qui possède d'immense richesse naturelle et de la main-d'œuvre expérimentée. L'industrie du bois, comme la fabrication de jouets de bois, d'articles de services domestiques, de décoration d'ameublement et des articles d'embellissement intérieur ou extérieur pourrait combler une partie du chômage. De même qu'établir des industries pour la fabrication de biscuits, une tannerie et une fabrique à chaussure.

Réponses des organismes

Suite à la publication de ce rapport, le comité enverra plusieurs lettres à différents organismes pour les inciter à participer à ce projet d'après-guerre. Ils invitent les organismes de la région à envoyer leurs recommandations pour le futur de la région ainsi que de les inviter à bâtir ce futur.

Plusieurs d'entre eux répondront par la favorable et enverront plusieurs recommandations et propositions de projets concrets à mettre en place. Voici les organismes qui ont répondu au comité :

- *L'Unité Sanitaire de Hull*
- *Syndicats Catholiques Nationaux*
- *Chambre de Commerce Junior de Hull*
- *L'Association des Propriétaires de Hull*
- *Conseil Central de la Société St-Jean-Baptiste de Hull et du Nord de l'Outaouais*
- *Société St-Vincent de Paul de Hull*
- *Ligue et Association Municipales de la Cité de Hull*

Réponses des organismes

Voici certains exemples de projets conseillés par les organismes au comité d'étude des projets d'après-guerre :

- *Avoir un hôpital général moderne érigé dans un endroit propice*
- *Construction d'un marché*
- *Construction de trottoirs et ouverture de rues*
- *Moderniser l'éclairage des rues*
- *Embellissement des parcs*
- *Aménagement de terrains de jeux*
- *Nomination d'un Commissaire de l'industrie et du tourisme*
- *Prendre soin des soldats démobilisés*
- *Aménager des écoles d'art ménager et d'arts et métiers*
- *Donner du travail aux résidents authentiques de la ville*
- *Construction d'un Centre Catholique ayant une salle pour les grandes réunions, des salles plus petites pour les œuvres et groupements*

Réceptions des vétérans

De plus, le conseil de la Ville de Hull sollicite le comité d'après-guerre de prendre en charge une partie du retour des Vétérans à Hull. De ce fait, il y a trois réceptions organisées à leurs honneurs tenues au manège militaire de Salaberry. Il y a de la musique, une fanfare militaire et des allocutions par l'échevin et le maire. Chaque vétéran présent à une des réceptions reçoit un certificat d'honneur offert par le comité.

La première réception aura lieu le 3 avril 1946, puis le 4 mai et enfin le 4 septembre. Lors de la troisième réception, seulement 175 invités répondront à l'invitation sur les 450 demandes envoyées.



G023/0144

Sécurité civile

1941-1987

Le sujet de la sécurité civile est devenu une priorité lors des guerres mondiales. Les municipalités jouent désormais un rôle primordial pour assurer la sécurité de la région. C'est dans les temps de crises que tout le monde doit participer pour garantir la sécurité de la population.

Suite aux guerres mondiales, la guerre froide et la menace d'une guerre nucléaire font réagir. Cela fait en sorte que des mesures radicales sont à prendre.



Canon d'une ancienne frégate qui a servi durant la Seconde Guerre mondiale

P049/0003

Bombardements

En 1941, le gouvernement demande aux municipalités d'envoyer quelques hommes, les « selected Wardens », qui apprendront avec précision les démarches à suivre en cas d'attaque ou de bombardement. Tous les frais de déplacement et de logement sont à la charge du fédéral. Ces hommes seront ensuite responsables d'amener tout le monde en sécurité en cas de crise.



De plus, en 1942, le gouvernement distribue dans toutes les régions du pays des dépliants qui expliquent comment se protéger en cas de bombardement aérien. C'est ensuite au devoir des municipalités de s'assurer que la population s'éduque sur le sujet.

Bombardements

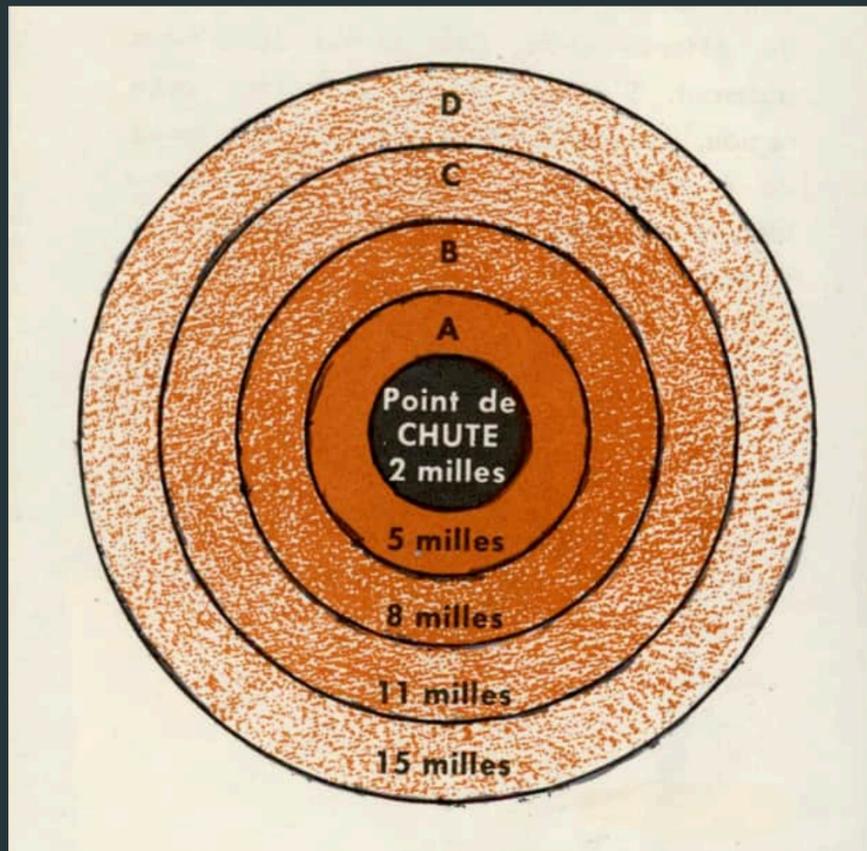
Dans la vie quotidienne, des exercices peuvent avoir lieu sans préavis pour s'assurer que la population connaît les mesures d'urgence. Une alarme au long bruit irritant retentit dans toute la ville. Dans certains cas, les travailleurs du moulin sont formés pour faire partie des équipes d'urgence en cas de bombardement. Chaque foyer doit observer les instructions très strictes et de fausses patrouilles se promènent dans la ville pour s'assurer que tous respectent les consignes. Certains patrouilleurs s'exercent même à transporter des blessés.

L'alarme retentit une nouvelle fois pour signaler la fin de la pratique.



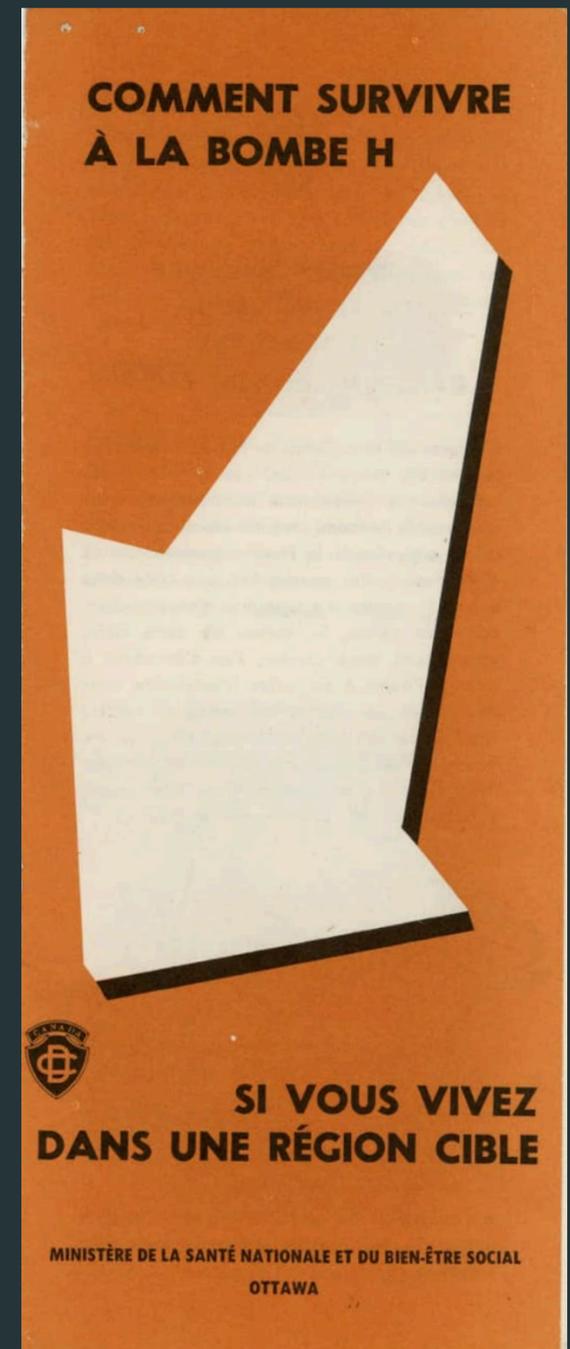
HO12-01/0471

Attaque nucléaire



Gouvernement Canada - Po49/0009

Durant la guerre froide, le risque d'une potentielle guerre nucléaire est de plus en plus probable. Les autorités doivent donc faire quelque chose en prévention, pour préparer la population à bien réagir si cela devait arriver. Un des principaux outils utilisés est la publication de multiples dépliants qui sont disponibles dans divers endroits de chaque ville. Le but de ces dépliants est d'informer la population sur ce qu'est une attaque nucléaire et ensuite de les éduquer sur la façon de procéder. Le gouvernement canadien met en charge les municipalités de s'assurer que tout se passe le mieux possible en cas d'attaque.



Gouvernement Canada
Po49/0009

Étapes à suivre en cas d'attaque nucléaire

Il est important pour la population de savoir quoi faire en cas de bombardement nucléaire. Dans un des dépliants fournis par les municipalités, on peut y retrouver des étapes simples et précises pour survivre à ce genre de catastrophe.

Phase A

Alerte qui permet l'évacuation de la moitié de la population vers des localités éloignées. Ce sont les femmes, les enfants, les malades ainsi que tous les hommes qui ont un métier de première nécessité.

Phase B

Retraite stratégique du reste de la population lorsque l'attaque semble certaine, tous les moyens de transport seront utilisés.

Phase C

Après l'explosion, les dirigeants de la défense civile disent à la population comment survivre. Au signal « à l'abri » tous doivent entrer dans les abris.

Phase D

Phase où tout le monde est dispersé dans les petites localités, on veut réunir aussitôt que possible les familles divisées.

Abris nucléaires

TOUS les abris décrits dans la présente brochure sont des abris contre les retombées. Ils n'offrent guère de résistance au souffle.

Les retombées sont des particules de terre et des poussières chargées de substances radioactives que crée l'explosion d'une bombe nucléaire. Ces particules ne pénètrent pas dans un immeuble ordinaire non endommagé, mais elles émettent des rayons gamma qui parcourent de grandes distances et peuvent être nocives pour les humains. Les matériaux de protection de l'abri absorbent la plus grande partie de ces radiations très pénétrantes.

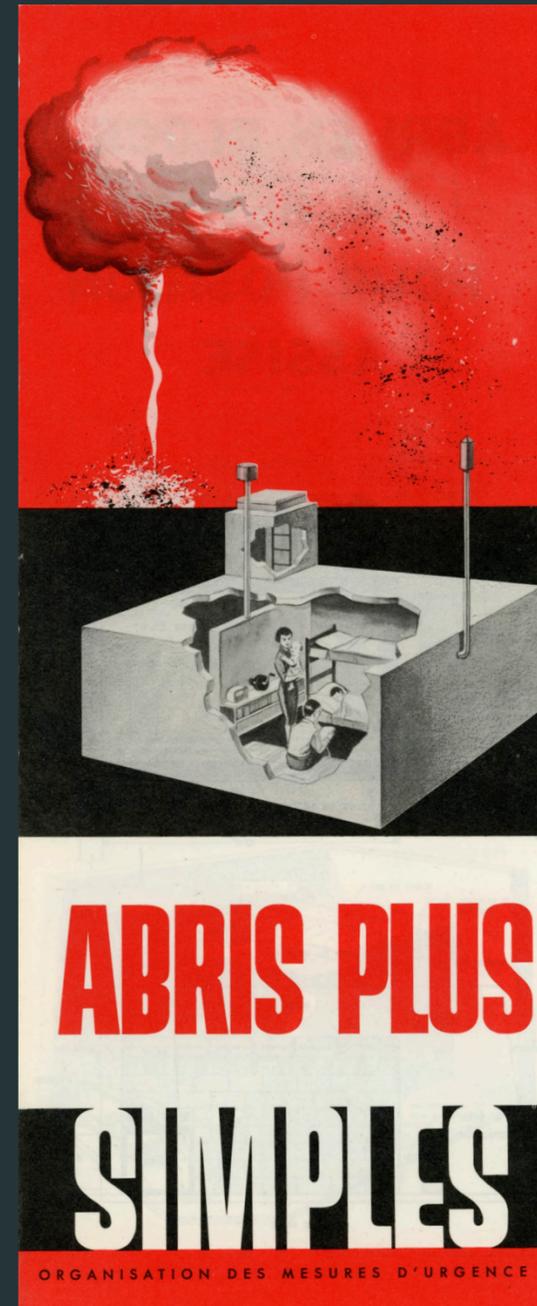
Le coefficient de protection d'un abri contre les retombées radioactives est le degré de protection que l'abri peut assurer à ses occupants contre les rayons gamma. Ainsi, dans un abri dont le coefficient de protection est de 100, les occupants ne sont exposés qu'au centième de l'irradiation qu'ils subiraient à l'extérieur, dans la même région.

Les aliments et l'eau renfermés dans des récipients hermétiques ne peuvent devenir radioactifs par suite des retombées. L'air ambiant ne devient pas lui-même radioactif au contact des particules.

Les abris contre les retombées sont surtout destinés à ceux qui n'habitent pas les zones-cibles. Quiconque demeure dans une région exposée à une attaque directe doit songer à se protéger et contre le souffle et contre les retombées. L'abri constitué d'un réservoir d'acier peut être transformé en un abri contre le souffle moyennant quelques frais supplémentaires. On peut également se procurer sur demande des plans d'abris en béton armé qui résistent au souffle.

Gouvernement Canada -
Référendum désarmement nucléaire

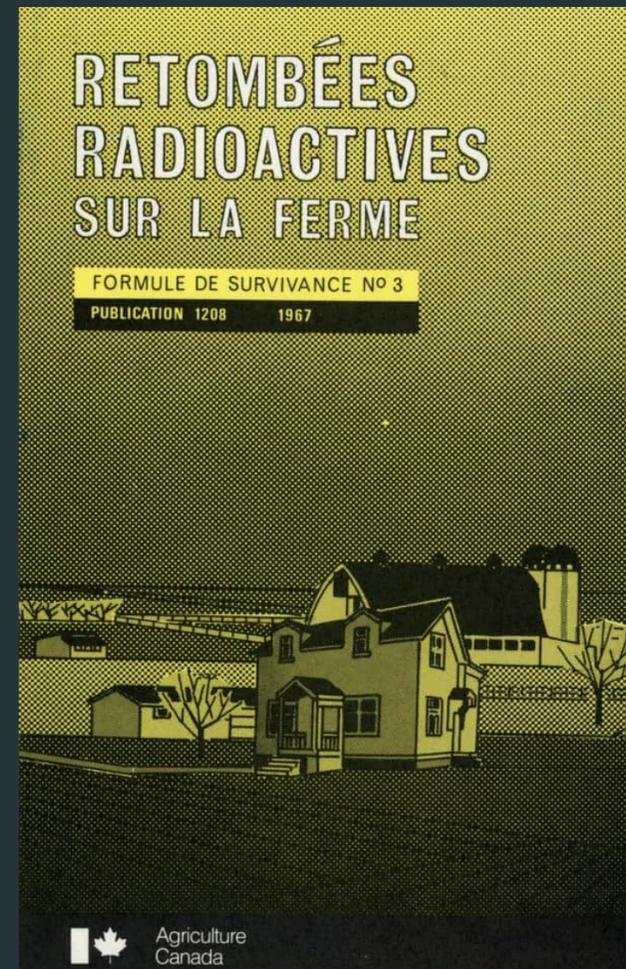
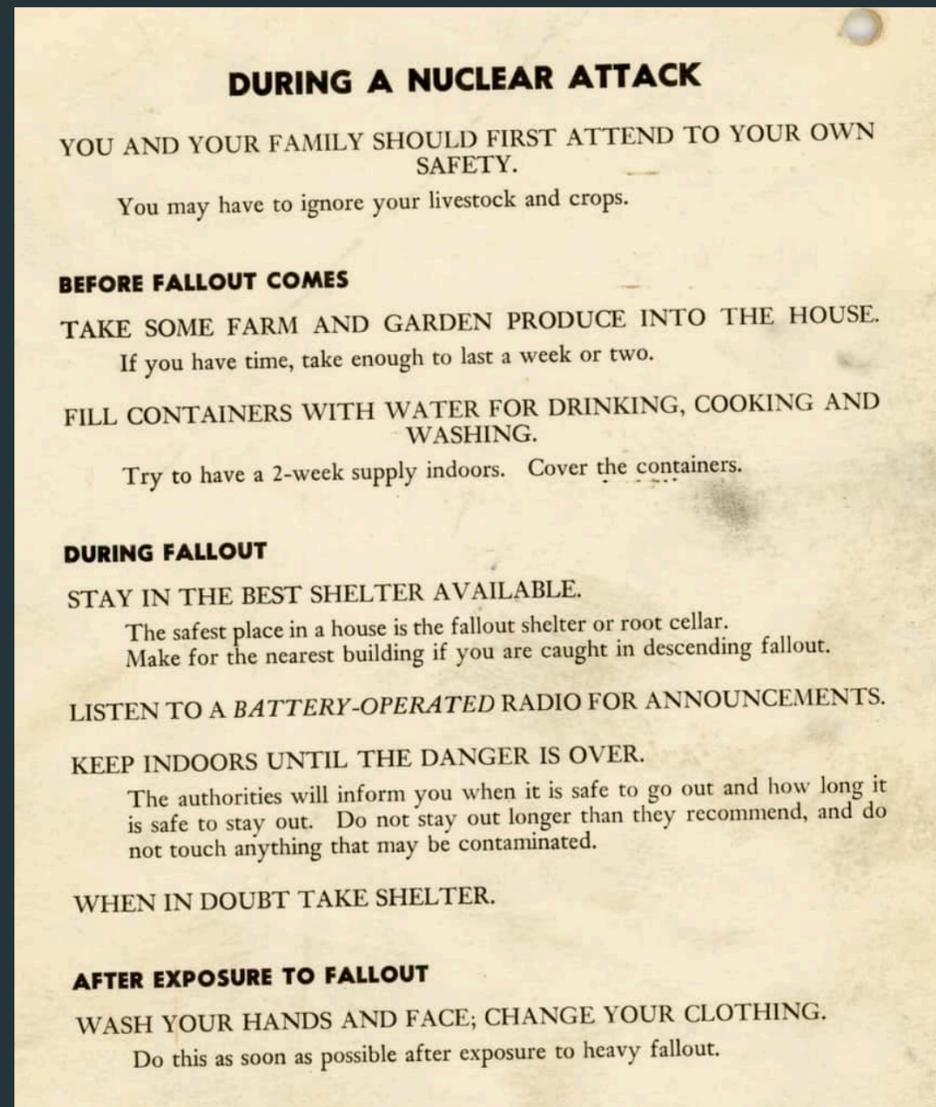
Bien qu'un abri ne protège pas contre d'une bombe H, il peut protéger des retombées radioactives qui suivent l'explosion. Ce dépliant encourage fortement la population à se construire des abris sous leur maison et d'y entreposer assez de vivres pour tenir deux semaines. Un abri peut protéger les gens qui ne sont pas dans une région cible, une région favorable à l'explosion d'une bombe, mais il peut protéger les zones plus éloignées.



Gouvernement Canada -
Référendum désarmement nucléaire

Cette brochure a été publiée en 1962 par le gouvernement fédéral, ce qui montre une montée de l'inquiétude vis-à-vis de la guerre froide. Les années de cette guerre, pour les municipalités de la région, ont été marquées par ce conflit. La population devait se tenir prête à toutes éventualités. C'est de la responsabilité du fédéral et du municipal de s'assurer d'un bon plan d'évacuation en cas de crise.

Sécurité sur les fermes



Gouvernement Canada -
Défense civile

Le plan d'évacuation expliqué précédemment ne concerne pas la population agricole, puisqu'elle se situe trop loin. Il existe donc une alternative qui leur permettrait de survivre à une attaque. Il est donc recommandé pour chaque famille habitant trop loin des villes de se trouver un abri, idéalement un grenier ou un abri sous-terrain. Il ne faut pas en sortir tant qu'un officier n'a pas donné l'autorisation par radio. Puisque les campagnes ne sont pas des zones à risque, de telles mesures devraient suffire pour assurer la sécurité de tous.

Alarmes

La menace d'une guerre nucléaire est bien présente. Un autre moyen pour les municipalités de se préparer est d'installer des sirènes. Plusieurs municipalités font donc des demandes pour obtenir des sirènes comme système d'alarme, pour avertir le plus rapidement la population. De plus, certains systèmes d'alarme pour les incendies peuvent être utilisés en cas de bombardement nucléaire.

Enfin, l'usage des sirènes comme appareils d'alarme pour les incendies n'est plus permis dans les installations de l'Armée, réservé aux fins du Système national d'alerte en cas d'attaque nucléaire.

L'installation de sirènes montre la prise en charge sérieuse par les villes. C'est une époque où les tensions sont nombreuses et chacun doit jouer son rôle.



HOI2-01/0471

Radioactivité

Un autre enjeu qui vient avec la peur d'une guerre nucléaire, c'est la radioactivité. Bien qu'aucune bombe, depuis la fin de Seconde Guerre mondiale, n'a été lancée, les déchets nucléaires peuvent avoir des conséquences. C'est pour cette raison que la Ville de Gatineau, en août 1971, va envoyer M. Rhéal Fournier pour participer à un cours de dépistage de radioactivité à Saint-Hyacinthe. De plus, il existe différentes procédures concernant les objets radioactifs. Si un citoyen venait à en trouver un, il faudrait remplir une demande au ministère de la Défense nationale, pour qu'un homme équipé s'occupe de l'enlever.

Dans l'optique de la protection de tous, en 1983 et en 1987, les villes de Hull et d'Aylmer sont, à l'unanimité, déclarées zone interdite à la production, aux essais, à l'entreposage, au transport, à l'usage, au développement et au déploiement d'armes nucléaires et leurs composantes.

Finalement, la sécurité civile a été une priorité pour la région. Ce fut une lourde tâche, durant une période confuse et pleine de tensions, mais qui a été un succès. Bien qu'aucune prévision n'ait été réalisée, les municipalités de la région étaient prêtes à réagir, car elles avaient fait ce qui était nécessaire.

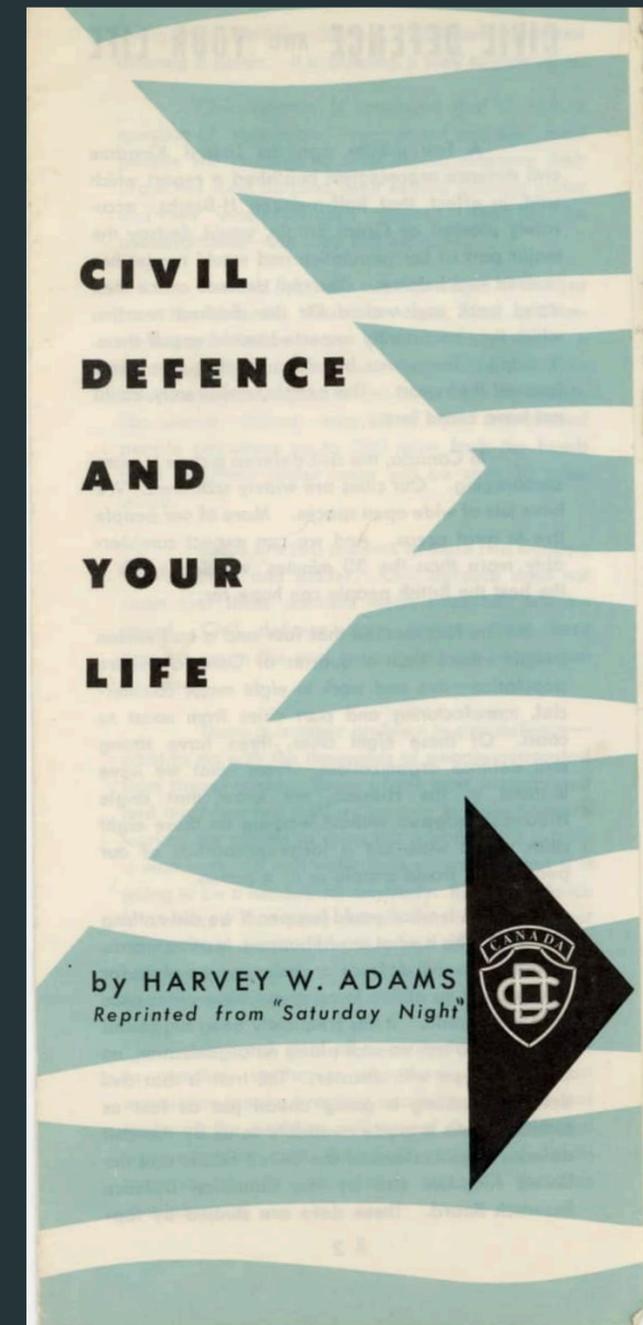
Journée de la défense nationale

La journée de la défense nationale a lieu le 04 octobre 1957. C'est une initiative du gouvernement qui invite et incite les villes et les municipalités à participer. La Ville de Gatineau accepte de participer et organise donc une journée de la défense nationale.

Le but de cette journée est d'augmenter les connaissances de la moyenne des citoyens sur la défense civile, d'apprendre de quelle manière la défense civile peut aider à la survivance des localités, des foyers et des familles.

Lors de cette journée, il y a plusieurs kiosques, des concours et des étalages qui montrent ce qu'une famille devrait mettre de côté pour 7 jours.

Le Service de l'Information et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social donnent des moyens de propagande à tous les organismes de la défense civile pour cette journée.



Gouvernement Canada

Po49/0009

Cours et Discours

14-18 septembre 1959

Cours en français sur la gestion d'une crise, comme une attaque nucléaire, à Montréal, à la charge du fédéral

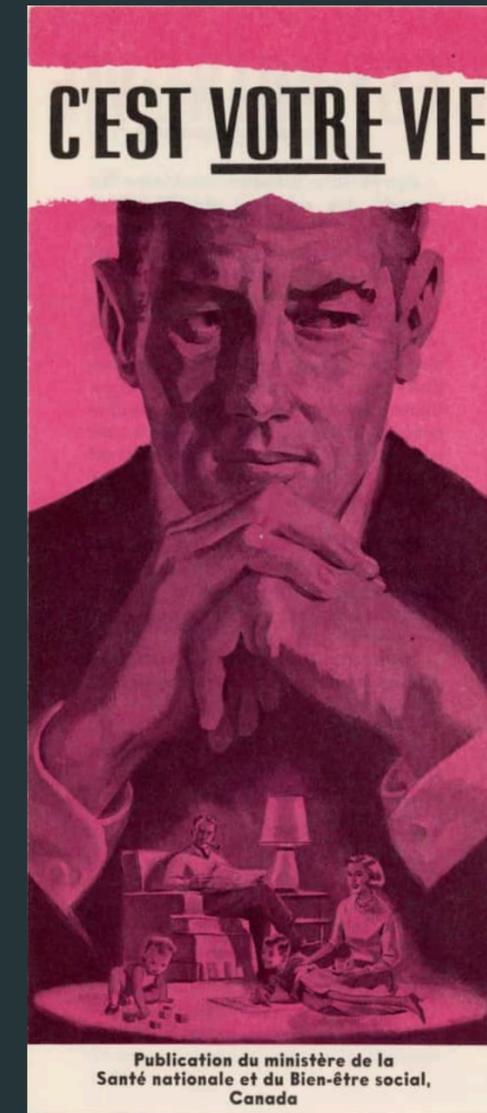
12 novembre 1958

Un discours sur la survivance canadienne sous la menace nucléaire est prononcé au forum des maires

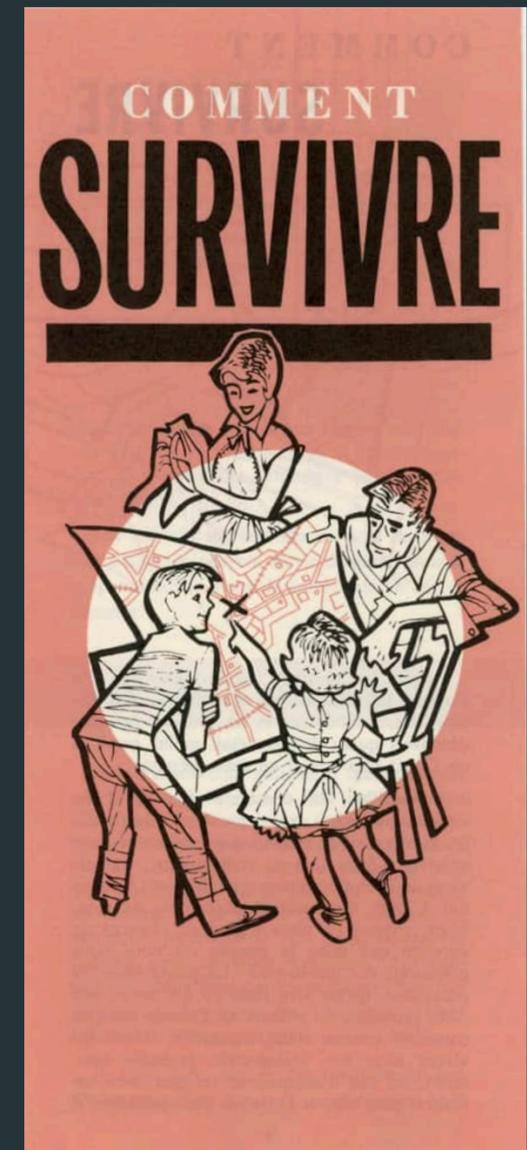
1. Comprendre la gravité de la menace nucléaire au Canada
2. Comprendre la différence entre abri et refuge – un abri protège contre l'onde de choc, la chaleur et les rayons ; le refuge protège uniquement contre les rayons

12-16 février 1962

Un cours d'orientation en matière de survivance sera donné en français au Collège canadien de la défense civile à Arnprior en Ontario. La protection civile encourage les autorités de la Ville à y participer pour être en mesure d'organiser et d'appliquer les mesures qui s'imposent en cas d'urgence.



Gouvernement Canada -
Défense_civile_p0003



Gouvernement Canada -
Défense_civile_p0006

Référendum sur le désarmement mondial 1982-1987

La guerre froide dure depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et rien de concret n'est mis en place pour mettre fin à ce conflit. C'est alors que l'Assemblée nationale du Québec va demander aux municipalités de participer à un projet de grande envergure qui aura pour but de freiner les deux plus grandes puissances de l'époque qui se font guerre depuis trop longtemps.

Nations Unies

La guerre froide perdure et les nations commencent à s'inquiéter. Au plan international, les choses ne bougent pas vraiment. En 1961, tous les pays membres des Nations Unies ont adopté à l'unanimité le principe de désarmement général. De plus, en 1978, l'ONU déclare qu'il faut arrêter la course aux armements et commencer à désarmer ou songer à la destruction totale de la planète.

Le désarmement général permet l'élimination des armes nucléaires, chimiques ou bactériologiques. L'adoption de ce principe doit commencer par le gel nucléaire, donc l'arrêt réciproque et contrôlé de toute la production d'arme nucléaire et de tous les essais nucléaires.

QU'EST-CE QUE LE DESARMEMENT GENERAL ?

En 1961, le principe de DESARMEMENT GENERAL a obtenu l'accord de tous les pays membres des Nations Unies. Il se veut à la fois graduel, balancé, contrôlé et multilatéral; donc, n'affaiblissant en aucune façon les pays de l'Ouest. Ce principe inclut :

- l'élimination des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques
- la réduction équilibrée des forces conventionnelles
- la dissolution équilibrée des alliances militaires
- la création d'une force de paix permanente des Nations Unies avec la participation de chaque pays membre
- la mise en application d'une procédure de désarmement graduel sous contrôle international efficace
- l'établissement de procédures fiables pour un règlement pacifique des conflits

QU'EST-CE QUE LE GEL NUCLEAIRE ?

-l'arrêt réciproque contrôlé de toute la production d'armes nucléaires, des essais et des déploiements, ainsi que de tous les systèmes de lancement (Actuellement au moins six nouvelles ogives nucléaires sont fabriquées par jour)

Une guerre nucléaire

Les populations commencent à s'inquiéter, car après 35 ans de négociations, il n'y a pas encore de processus vers un désarmement général. Quelques journaux commencent à s'alarmer en publiant des chiffres sur les armes nucléaires et les conséquences d'une telle guerre. Les dirigeants de ce monde ne trouvent pas de solution, alors c'est au tour des civils de jouer leur rôle.

Dans cette publication, il est clair que les inquiétudes sont fondées. Les nombres et les données sont clairs, si le pire devait arriver, les civils seraient les premières victimes de cette tragédie. La course aux armements doit arrêter, pour la survie de tous.

1) Advenant une guerre nucléaire, une ville telle que Montréal serait probablement la cible d'une bombe d'une (1) mégatonne, qui est 70 fois plus puissante que celle lancée sur Hiroshima. Selon le docteur D. Bates de l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War les conséquences seraient les suivantes :

- au centre de l'explosion la température atteindrait plusieurs millions de degrés, et la pression serait 10 millions de fois plus élevée que la pression atmosphérique ;
- tout ce qui se trouverait dans un rayon de 1 à 1.5 mille autour du point d'impact serait complètement détruit ;
- les vents provoqués par l'explosion atteindraient une vitesse de 500 milles à l'heure ;
- dans un rayon de 1.5 mille, 98 p. cent de la population serait tuée ;
- dans un rayon de 3 milles, 50 p. cent de la population mourrait et 40 p. cent serait blessée ;
- dans un rayon de 5 à 10 milles, 10 p. cent de la population serait tuée et il y aurait de nombreux blessés ;
- dans un rayon de 5 milles, la chaleur dégagée par l'explosion mettrait le feu à tout ce qui est inflammable et brûlerait la peau. Dans un rayon de 8 milles, il y aurait des brûlures au troisième degré ;
- tous les services médicaux spécialisés pour le traitement de brûlures dans toute l'Amérique du Nord ne suffiraient pas aux victimes brûlées à Montréal ;
- 80 p. cent du personnel médical du centre de la ville serait tué. Les médicaments ainsi que les systèmes de communications et de transport seraient détruits.

2) La plus grande bombe à hydrogène est quatre mille fois plus puissante que celle d'Hiroshima.

3) Chaque jour, on construit huit à dix bombes, chacune d'une puissance vingt fois celle d'Hiroshima.

4) Ruth Sivard, ancien chef de l'Economics Division — U.S. Arms Control and Disarmament Agency, affirme, dans *World Military and Social Expenditures (1980)* qu'il existerait actuellement plus de 50 000 armes nucléaires. Selon d'autres sources, il en existerait 60 000.

5) Selon le prestigieux Stockholm International Peace Research Institute, l'arsenal d'armes nucléaires dans le monde équivaut à 1.25 million d'Hiroshima.

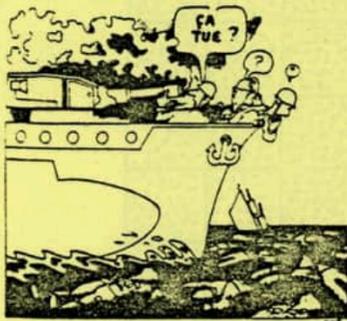
6) Un sous-marin de type Poseidon peut détruire 160 villes soviétiques, c'est-à-dire, toutes les grandes villes de l'URSS. Il existe 31 sous-marins Poseidon, déjà en voie d'être remplacés par le Trident, sous-marin beaucoup plus puissant.

Pourquoi désarmer?

Etes-vous en faveur d'un désarmement général et équilibré qui commencera par un gel nucléaire véritable tant aux Etats-Unis qu'en U.R.S.S.?

C'est une question sérieuse qui exige une réflexion sérieuse. Donc, à nous de lire, de nous informer. Que savons-nous à ce sujet? Voici à titre d'information, quelques faits à considérer:

1. Le stock nucléaire que nous possédons aujourd'hui équivaut à peu près à 1 et 1/2 millions de bombes d'Hiroshima.



2. Une seule bombe nucléaire d'une mégatonne, l'équivalent d'un million de tonnes de dynamite lorsqu'elle éclate:

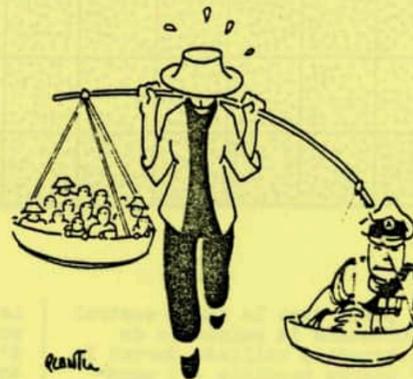
- a) produit un vil éclat de lumière qui aveugle instantanément quiconque regarde dans cette direction;
- b) aspire tout ce qui se trouve sur le sol creusant ainsi un cratère de plusieurs kilomètres de circonférence et de profondeur;
- c) crée des vents pouvant atteindre jusqu'à 800 kilomètres/heure;
- d) fait grimper la chaleur dans les millions de degrés;
- e) recrache sur la terre, dans les jours qui suivent, des déchets radioactifs qui engendrent d'incalculables cancers et maladies de toutes sortes, qui ne pourront être soignés, soit dit en passant, vu la destruction des hôpitaux dans les centres urbains. Il va sans dire que les survivants envieront les morts.

3. Il suffirait de 200 telles bombes nucléaires pour démolir complètement la Russie ou les Etats-Unis. Or ensemble ces deux superpuissances en possèdent plus de 50.000, de quoi faire sauter la planète de 20 à 40 fois. Et la production continue au rythme de 6 à 10 bombes par jour!

4. Les Russes n'ont aucune défense contre nos bombes nucléaires, nous n'avons aucune défense contre les leurs; donc cessons d'écouter ceux qui voudraient nous faire croire que nous avons besoin de ces armes pour nous défendre.

5. Les abris nucléaires sont complètement inutiles! Les gens qui s'y réfugient mourront brûlés ou asphyxiés.

6. L'explosion de 10% seulement de l'arsenal nucléaire actuel affaiblirait la couche protectrice d'ozone autour de la terre à tel point que tous les survivants deviendraient aveugles.
7. Les dépenses militaires mondiales se sont élevées, en 1982, à plus de 700 milliards de dollars. C'est l'équivalent de plus d'un million de dollars à toutes les minutes!
8. L'industrie des armes crée des emplois, c'est vrai. Mais plusieurs études ont démontré qu'un milliard de dollars investi dans les services publics plutôt que dans le militaire peut créer jusqu'à deux fois plus d'emplois!
9. Il suffirait de 20 milliards de dollars, soit deux semaines de dépenses militaires, l'équivalent de cinq porte-avions atomiques, pour loger, nourrir, éduquer et soigner adéquatement tous les habitants de la terre.
10. Un seul sous-marin Trident coûte l'équivalent de l'éducation de 16 millions d'enfants du Tiers-Monde; un seul bombardier prototype avec son équipement, l'équivalent du salaire annuel de 250.000 instituteurs ou de 75 hôpitaux d'une centaine de lits chacun.
11. En attendant de nous détruire, ces bombes ne font que ramasser de la poussière. Elles ne servent ni à nous nourrir, ni à nous loger, ni à nous vêtir. C'est un gaspillage obscène de notre argent qui devrait servir à régler le désastreux problème du chômage.



Que pouvons-nous faire devant des chiffres aussi alarmants? D'abord nous renseigner, lire, faire de la recherche, devenir conscients, dominer la peur et chercher à comprendre ce qui se passe. Ensuite, chercher comment nous pouvons être utiles, devenir membre d'un organisme pour la paix, écrire des lettres à nos députés ou au Premier Ministre, faire des appels téléphoniques, etc.

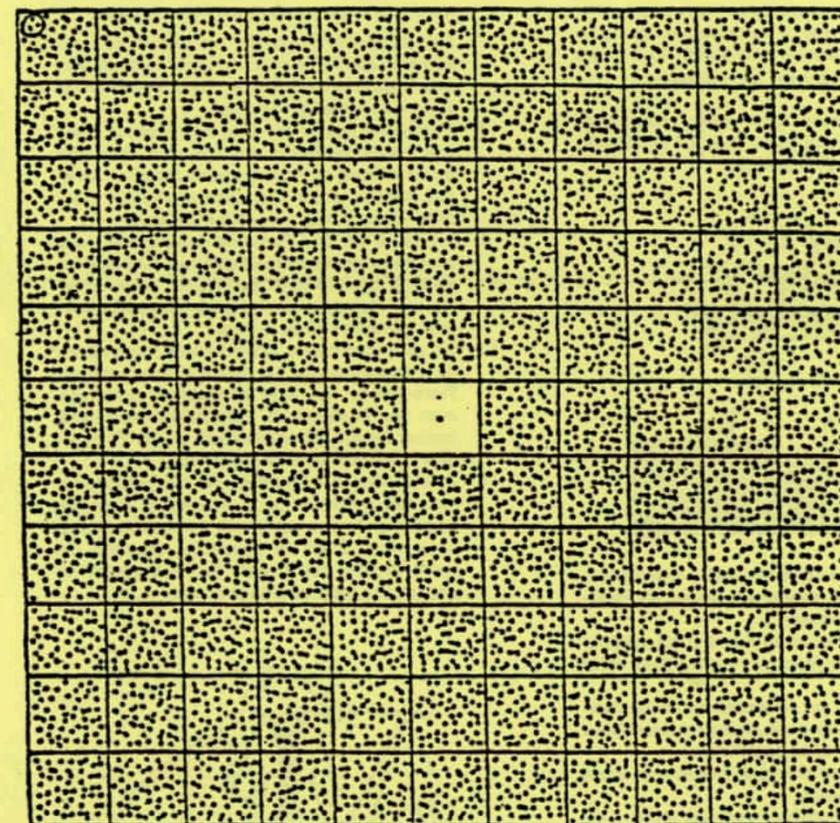
Nous espérons que ce court article vous donnera le goût d'approfondir la question du désarmement.

Projet Québécois
pour le **DÉSARMEMENT**
115, Carillon #43
Hull (Québec)
J8X 2P8



Publication du projet Québécois pour le désarmement

QUAND EN AURONS-NOUS ASSEZ ?



Le point dans le carré central représente la puissance de destruction utilisée durant la 2^e Guerre mondiale - 3 mégatonnes (3.000.000 de tonnes d'explosifs - 50 millions de morts). Les autres points représentent la puissance des armes nucléaires actuelles - 18.000 mégatonnes; La moitié environ appartient à l'U.R.S.S., et l'autre moitié aux E.-U.

Le cercle dans le carré gauche supérieur représente l'armement d'un seul sous-marin Poseidon, équivalent à trois fois la puissance de destruction de la 2^e Guerre mondiale...assez pour détruire plus de 200 des plus importantes villes soviétiques. Les E.-U. ont 11 sous-marins Poseidon et 10 sous-marins Polaris semblables.

Le cercle de gauche en bas représente un nouveau sous-marin Trident - 24 mégatonnes, assez pour détruire chacune des villes principales de l'hémisphère nord. Le total des points à l'intérieur de 4 des carrés... une puissance suffisante pour détruire l'ensemble de l'humanité...

(9 Tridents sont actuellement en construction)

L'Assemblée nationale

Avec la menace qui continue d'exister, une solution est trouvée, celle d'un référendum mondial sur la question.

Le 22 juin 1982, l'Assemblée Nationale du Québec est devenue le premier parlement du monde à appuyer l'idée d'un référendum à l'échelle mondiale sur le désarmement général.

Après 35 années de négociations, ceux qui gouvernent les nations n'ont même pas encore réussi à amorcer un processus de désarmement graduel et multilatéral. Le public ne croit plus que les gouvernements peuvent ou veulent mettre fin à la course aux armements et prendre eux-mêmes l'initiative de commencer à désarmer. Le citoyen isolé se sent impuissant à influencer sur le cours des événements. Un référendum mondial du genre consultation populaire, sans effet contraignant, permettrait à la population de tous les pays d'exprimer puissamment son opinion.

G011-01f/0282

82--180

ATTENDU que les habitants de la planète Terre sont menacés par une guerre mondiale nucléaire;

ATTENDU que la course aux armements continue à un rythme de 600 milliards de dollars par année;

ATTENDU que l'organisation des Nations Unies a déclaré que "l'humanité est face à deux choix, soit: arrêter la course aux armements et procéder au désarmement, ou être face à l'annihilation";

ATTENDU que la question du désarmement touche chaque individu qui, ainsi, dispose du droit fondamental de se prononcer sur ce sujet;

ATTENDU que les membres de l'ONU ont accepté le texte d'une résolution (McCloy-Zorin) donnant les principes du désarmement général et complet;

ATTENDU que quatre-vingt-deux (82) municipalités canadiennes ont appuyé l'idée de la tenue d'un référendum mondial, administré par l'ONU, permettant aux peuples du monde entier de se prononcer sur la question du désarmement:

PROPOSE PAR SON HONNEUR LE MAIRE MICHEL LEGERE

APPUYE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE LEMAY

ET RESOLU QUE ce Conseil appuie l'idée de la tenue d'un référendum mondial sur le désarmement sous l'autorité de l'ONU.

De plus, ce Conseil accepte que la présente résolution soit transmise au Premier Ministre du Canada, au Ministre des Affaires extérieures ainsi qu'aux Chefs de l'opposition fédérale.

Adoptée.

Cette motion, adoptée par la Ville de Hull en 1982, montre l'implication des villes dans le processus d'un désarmement mondial. Des résolutions similaires ont également été adoptées par la Ville d'Aylmer et de Gatineau.

Référendum sur un désarmement général

Le Québec, avec l'appui de l'Assemblée Nationale, jouerait un rôle historique et courageux et pourrait inciter le gouvernement du Canada et celui d'autres pays à appuyer ce projet à l'Organisation des Nations Unies.

Chaque citoyen directement touché par le danger pourrait utiliser son droit de se prononcer sur la question de la course aux armements.

Le comité québécois pour le désarmement est convaincu que les référendums municipaux et leurs résultats seraient la clé pour une éventuelle résolution canadienne à l'ONU, proposant un vote international. Ce geste donnerait un mandat très fort aux gouvernements afin de commencer à négocier une fin à la course aux armements.

Référendum sur le désarmement mondial

Le Canada n'est toujours pas prêt à lancer l'initiative d'un référendum mondial à l'ONU, malgré l'appui de 141 différents députés et 77% de la population en faveur du désarmement. Le Québec prend donc l'initiative pour encourager le gouvernement fédéral à intervenir.

RESOLUTION

Attendu que LES GENS DU QUEBEC, comme tous les citoyens et citoyennes du monde, doivent se prononcer sur la menace alarmante et grandissante d'une guerre nucléaire,

Attendu que LE CHOMAGE, L'INFLATION et les autres problèmes économiques du Québec, du Tiers-Monde et du monde entier sont causés, en partie, par les dépenses massives de l'industrie de guerre, qui représentent une perte importante de ressources humaines et matérielles, nécessaire à plusieurs secteurs de l'économie comme la construction, le transport, l'énergie ou la santé afin d'améliorer la qualité de vie pour nous et pour NOS ENFANTS,

Attendu que LE 22 JUIN 1982, L'ASSEMBLEE NATIONALE est devenue le premier parlement du monde à appuyer l'idée d'un référendum à l'échelle mondiale sur le désarmement général, contrôlé par les Nations Unies sur une période de 5 à 10 ans et lors des élections nationales,

Attendu que le DESARMEMENT GENERAL se veut mondial, équilibré, graduel et contrôlé selon une formule déjà adoptée par tous les pays de l'ONU en 1961, et n'affaiblirait en aucune façon les pays de l'Ouest,

Attendu que le poids qu'auraient DES MILLIONS ET DES MILLIONS de " OUI " en faveur du désarmement venant de nombreux pays, tant de l'Est que de l'Ouest, pourrait aider et même forcer les dirigeants politiques à sortir de l'impasse dans laquelle les maintient, depuis 40 ans, le climat de méfiance et de confrontation actuel,

Attendu que le COSTA RICA, appuyé de vingt-cinq autres pays tant de l'EST que de l'Ouest, va introduire cet automne à l'Assemblée générale de l'ONU une résolution proposant un vote mondial sur le désarmement général (élimination balancée et vérifiée des armes nucléaires, chimiques et biologiques - réduction équilibrée des armes conventionnelles - dissolution réciproque des alliances militaires, etc...) et le gel nucléaire (arrêt de la fabrication et du déploiement d'armes nucléaires),

Attendu que le CANADA n'est pas encore prêt à appuyer cette initiative, malgré l'appui de 141 députés fédéraux, du Congrès du travail du Canada, du Conseil canadien des Eglises, de la Présidente du Parti Libéral du Canada, des résultats positifs de deux sondages Gallup et du succès des 181 référendum municipaux qui ont permis à plus d'un million d'électeurs de se prononcer à 77% en faveur du désarmement,

Attendu que le GOUVERNEMENT DU QUEBEC, avec l'appui de l'Assemblée nationale, en DECIDANT DE RECONNAITRE à sa population le droit de se prononcer sur le désarmement et le gel nucléaire, jouerait un rôle historique et courageux et pourrait bien inciter le gouvernement du Canada et celui d'autres pays à appuyer ce projet à l'ONU,

Attendu que le DOCUMENT FINAL de la première Session des Nations Unies sur le désarmement disait que l'alternative qui s'offre à nous est :

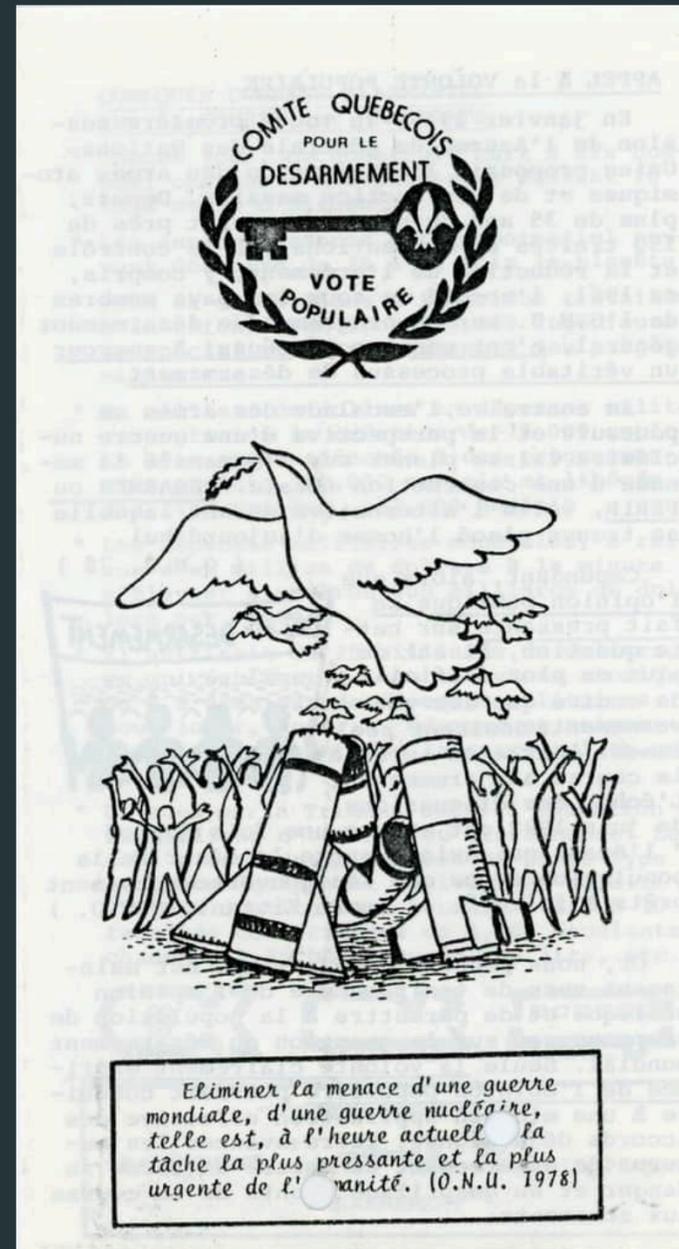
" d'arrêter la course aux armements et commencer à désarmer
OU songer à la destruction totale... " (1978)

Attendu qu'il EXISTE AU QUEBEC une loi sur la consultation populaire et que le Premier Ministre a laissé entendre, dans une entrevue accordée au Devoir, que certaines questions importantes pourraient être soumises directement au peuple,

Le Conseil Municipal de _____ invite le
Gouvernement du Québec, suite à un appui majoritaire des partis de
l'Assemblée Nationale, de tenir, avant ou lors des prochaines élections,
une consultation populaire sur la question du désarmement général *
et mondial commençant par le gel nucléaire.

Le comité Québécois pour le désarmement

La question du désarmement prend de plus en plus d'ampleur dans la vie quotidienne, mais également dans la vie politique. De plus en plus de publicité est faite pour transmettre des informations et des solutions à la population.



Le COMITE québécois pour le DESARMEMENT s'engage donc :

- * à sensibiliser la population sur les dangers et les conséquences économiques et sociales de la course aux armements
- * à informer le public en général sur les rapports existant entre la course aux armements et les réalités du sous-développement dans le monde
- * à collaborer à l'éducation de la population et à favoriser sa participation à la recherche d'alternatives à la militarisation et à l'usage des armes
- * à aider chaque citoyen, au moyen de pétitions, colloques, manifestations, etc..., à se prononcer en faveur du désarmement
- * à promouvoir la tenue d'un référendum mondial en incitant chaque niveau de gouvernement à faire pression auprès des Nations-Unies, tout en amorçant déjà le processus de consultation populaire en procédant, chacun à leur niveau, à un référendum local sur le désarmement.

Si vous êtes d'accord avec les objectifs du COMITE québécois pour le DESARMEMENT, vous pouvez lui apporter votre appui personnel ou financier

- * en formant votre groupe
- * en lui offrant votre collaboration
- * en devenant membre
- * en lui faisant parvenir vos dons

COMITE QUEBECOIS pour le DESARMEMENT
49 boul. Taché, Hull
J8Y 3N7
TEL: (819) 771-6897 ou 777-1864 ou 771-7089

Pourquoi une consultation populaire ?

Une consultation populaire sur un sujet où tous semblent être en accord peut sembler inutile, mais les citoyens ont un droit, celui de s'exprimer, et cette consultation permettrait à tous ceux qui veulent être entendus sur un sujet si important de l'être. Voici 7 raisons nommées, à l'époque, pour encourager la population à se faire entendre :

1. Dès que la question est posée, elle devient par le fait même une affaire d'intérêt général pour tous. C'est une excellente occasion de sensibiliser la population.
2. Organiser un référendum revient à dire ceci au public : « Cette question-là ne sera pas réglée par une poignée de politiciens, de généraux ou de chefs d'entreprises. La décision sera prise par tous. Vivons-nous en démocratie, oui ou non ? »
3. Pour la plupart des gens, voter est l'essence même de la démocratie. Et les résultats d'un scrutin ont beaucoup de valeur à leurs yeux. C'est l'expression par excellence de la volonté populaire.

Pourquoi une consultation populaire ?

4. Il est relativement facile de se prononcer favorablement à l'occasion d'un référendum. Non seulement le fait de voter est un geste légitime et même patriotique, c'est aussi une démarche privée : les noms des votants ne sont pas divulgués. Pour beaucoup d'entre eux, c'est une première prise de position à l'égard de la question et le prélude peut-être à un engagement plus déterminé.

5. Presque tout le monde est en faveur du désarmement, mais ça n'exclut pas le droit qu'à chacun de le dire par le moyen démocratique par excellence : le vote populaire. Ce n'est pas parce qu'un sondage révèle qu'une grande majorité du public est en faveur d'un candidat ou d'un parti, qu'on peut se permettre de supprimer les élections.

6. Très peu de gens savent qu'un programme de désarmement équilibré et multilatéral incluant l'élimination des armes de destruction massive (ex. nucléaire) et la réduction des armes conventionnelles a déjà reçu l'appui de tous les pays membres des Nations Unies en 1961. En l'absence d'un mandat explicite de la population, ces principes n'ont jamais été mis en pratique sauf pour les armes bactériologiques (1975).

7. Face à un danger sans précédent mettant en jeu la survie de la planète, il est difficile de ne pas reconnaître au simple citoyen le droit fondamental de se prononcer.

Référendum sur le désarmement général

Le Québec invite donc les villes de la province à participer activement en faisant des référendums dans chacune des villes. Certaines villes accepteront de faire un référendum, et certaines ne feront qu'un vote populaire, question monétaire.

Le Conseil municipal de la Ville de Gatineau, en octobre 1983, croit que chaque citoyen et citoyenne a le droit, le devoir et la responsabilité de participer à une consultation qui se doit d'être mondiale. Il envoie une lettre à 25 000 foyers et demande à chacun de répondre à la question et de la retourner par la poste. Voici la question qui est envoyée par le Conseil :

Êtes-vous d'opinion que le Conseil municipal de la Ville de Gatineau appuie, par voie de résolution, la tenue d'un référendum mondial sur le désarmement général et que le texte de cette résolution soit transmis au premier ministre du Canada, au ministre des Affaires extérieures, au chef de l'opposition officielle et au secrétaire général des Nations-Unies?

Mais pourquoi une telle urgence ? Savez-vous qu'il existe déjà 50,000 bombes nucléaires sur la terre et que 5 nouveaux engins nucléaires sont construits par jour ? Inutile de préciser quel camp devance l'autre; chacun a la puissance de détruire l'autre plusieurs fois. Maintenant une des superpuissances (citant l'avance de l'autre) projette des dépenses militaires de MILLE MILLIARDS de dollars d'ici 5 ans. L'an 1990 verra des armes d'une efficacité meurtrière insoupçonnée (missiles de croisière, missile MX, S.S. 20,21 et 22, sous-marins Trident à 400 ogives, laser spacial) Croyez-vous que les dirigeants des superpuissances ne décideront jamais de les utiliser ? JAMAIS ? Alors pourquoi les construire ?

Mais un VOTE POPULAIRE sur le désarmement ?? Tout le monde est pour le désarmement! Pourquoi donc un référendum ? L'idée peut sembler un peu simple, voire même naïve. Cependant, n'avons-nous pas le DROIT de nous prononcer, d'être consultés, d'être présents, en quelque sorte, à la table de négociations ? Et qui peut prévoir le poids qu'auraient des MILLIONS et des MILLIONS de OUI au désarmement venant de nombreux pays, tant de l'Ouest que de l'Est ?

Lettre du comité désarmement québécois

G011-01f/0282

Oui ____ Non ____

Consultation populaire

La course aux armements qui prend place au travers du monde depuis des années a eu comme effet une prise de conscience générale pour les citoyens du monde. Le Québec veut encourager le Canada à participer à un vote mondial pour le désarmement. Dans cette optique, plusieurs municipalités ont fait un vote populaire ou un référendum pour montrer au Canada que le peuple canadien tient à la sécurité et à la paix. Suite à la question envoyée en octobre 1983 par la Ville de Gatineau, il y a eu 355 réponses sur les 25 000 envoyées, dont 291 sont en faveur du désarmement nucléaire.

REG. _____
A.M. _____

GATINEAU

280 BOUL. MALONEY, EST
GATINEAU, QUÉ.
J8P 1C6

DESTINATAIRE: Monsieur Normand Racicot

DATE: 1983 11 21

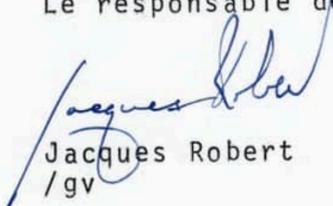
OBJET: Sondage - désarmement nucléaire

Pour faire suite aux vœux exprimés par l'ex-conseil municipal sur le sujet précité, nous avons effectué un sondage par l'entremise du bulletin d'information "Spécial Election" qui a été distribué dans plus de 25,000 résidences vers la fin d'octobre.

Sur ce, nous avons reçu en date du 21 novembre 1983, quelques 335 coupons-réponses dont 291 sont en faveur du désarmement nucléaire et 44 sont contre.

Bien à vous,

Le responsable des communications,

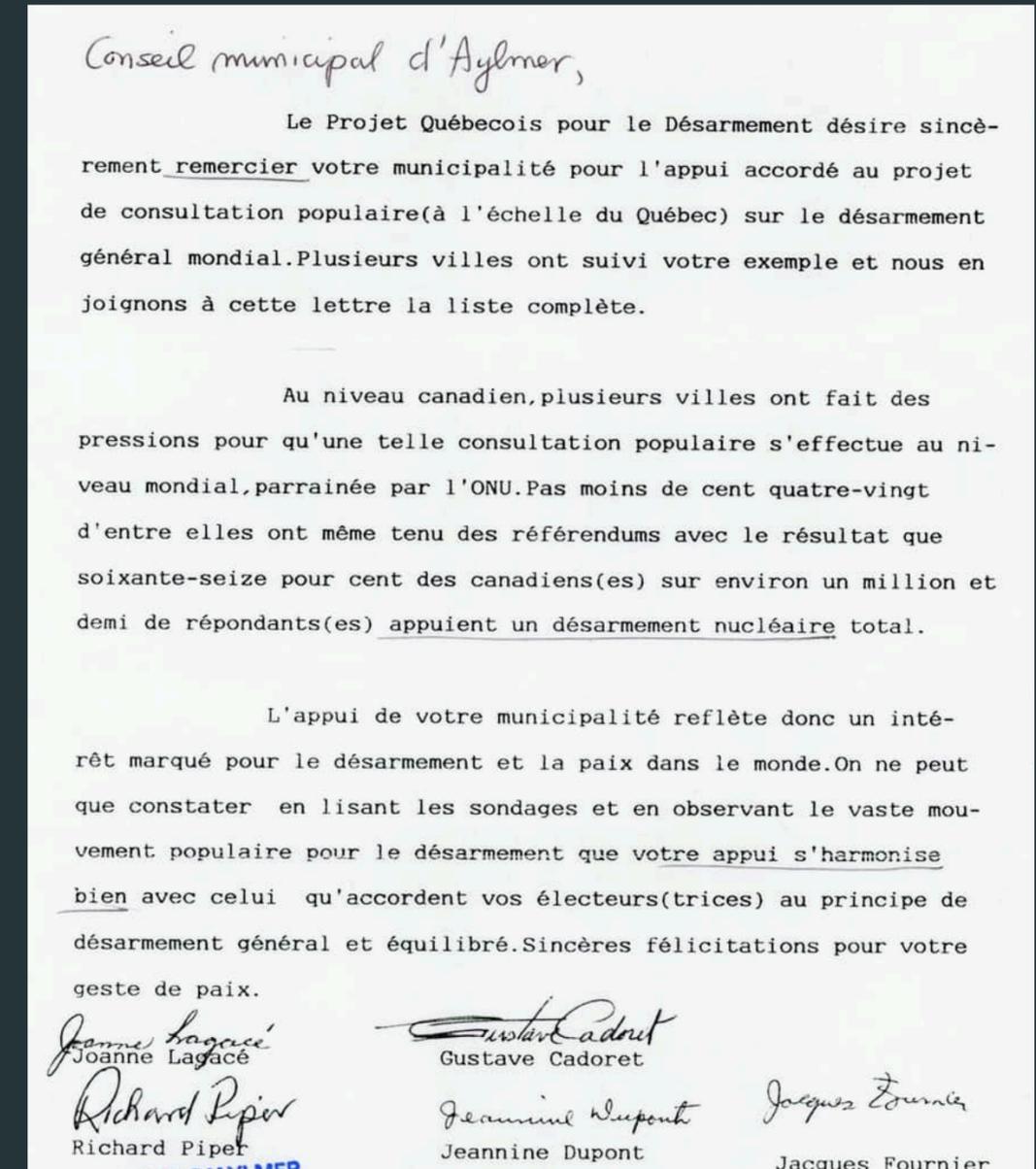

Jacques Robert
/gv

Participation de la Ville d'Aylmer

La Ville d'Aylmer a participé à un vote populaire, mais elle a également fait bien plus. En juin 1983, elle a envoyé plusieurs lettres à différentes villes du Québec pour les encourager à participer à ce grand mouvement qui a lieu dans la province. Elle invite ces villes à faire leur propre référendum ou vote populaire.

En 1985, le Comité québécois pour le désarmement envoie une lettre à la Ville d'Aylmer pour les remercier de faire partie des 80 municipalités du Québec à appuyer l'idée d'un vote référendaire provincial sur la question du désarmement. Il ne faut pas rester assis les bras croisés pendant que des milliers de tests nucléaires se font et que les négociations à Genève n'avancent pas.

Plus tard, le 12 mai 1987, une deuxième lettre à la municipalité d'Aylmer est envoyée pour les remercier de leur appui au projet et à la paix. C'est un geste qui indique que la municipalité a un intérêt marqué pour le désarmement général.



En conclusion

La question du désarmement à l'échelle internationale n'avance pas, c'est alors à plus petite échelle que le mouvement a eu lieu. Plusieurs municipalités, dont Gatineau et Aylmer, ont fait avancer les choses en participant au projet de référendum mondial. Le peuple canadien a montré qu'il désire la paix en participant à plusieurs votes populaires. Bien que tout cela n'est abouti à rien, le référendum canadien et mondial n'a pas eu lieu, ce moment dans l'histoire de la région démontre que la guerre a eu un impact tout autour du globe. Les municipalités de la région ont montré qu'elles peuvent se lever quand cela devient nécessaire.

Monuments de guerre

De tels moments de crises marquent à jamais les esprits et les vies. Chaque individu a été touché d'une manière ou d'une autre par ces événements. La fin d'une guerre est un moment de réjouissance, mais il ne faut pas oublier ceux qui ont sacrifié jusqu'à leur vie pour assurer la paix. C'est dans cette optique que les différentes villes de la région ont honoré, à leur manière, les soldats qui ont combattu durant les conflits du 20e siècle.



Aylmer

Parc Commémoratif d'Aylmer. Dans cet espace vert se trouve un monument à la paix et au souvenir. Il rend hommage aux soldats Aylmerois ayant participé à la Première et à la Deuxième Guerre mondiale.

*Parc Commémoratif,
Date d'inauguration : après 1953*

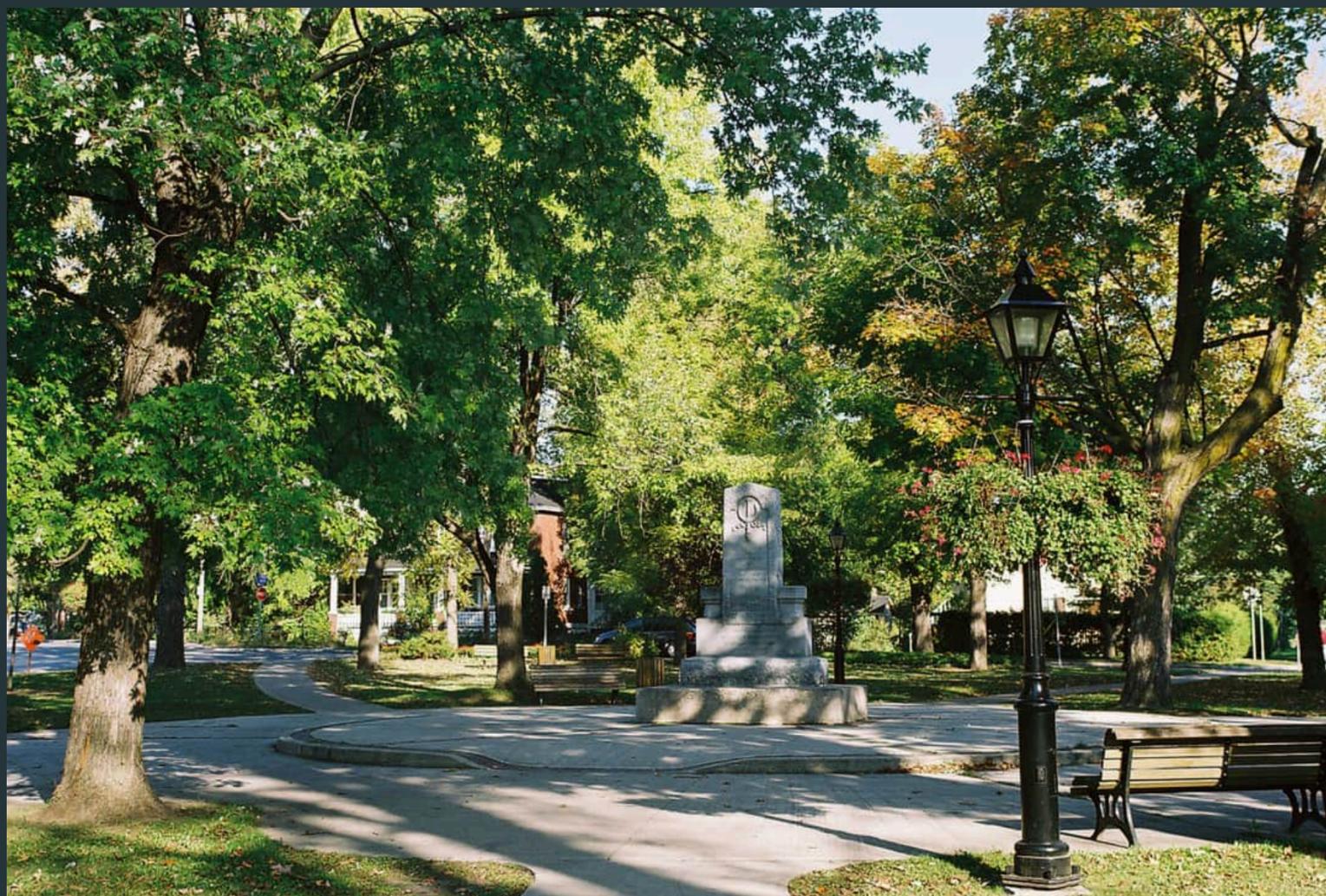


A015-04b,1/0008

Aylmer

Parc commémoratif

À l'intersection de la rue Principale et du Chemin Eardley



Voii



Voii

Gatineau

Cénotaphe de Gatineau, érigé en 1966

Cénotaphe de la Ville de Gatineau situé sur le boulevard Maloney Est, ainsi que l'église Saint-Jean-Marie-Vianney.



G023/0101



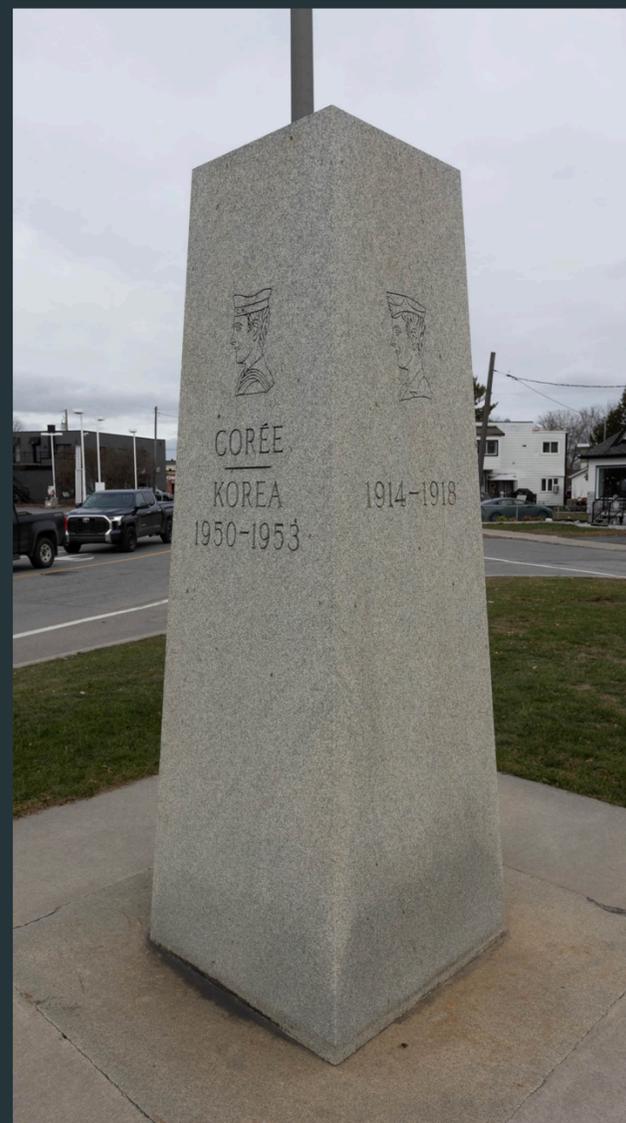
P504/0011

Gatineau

Cénotaphes Gatineau à l'honneur de ceux qui ont combattu lors des Guerres mondiales et de la guerre de Corée. Il se situe à l'intersection du boulevard Gréber et de la rue Saint-Louis.



Voii



Voii



Voii

Buckingham

Monument commémoratif de guerre, [1947?]

Photographies du monument commémoratif de guerre situé sur le terrain de l'hôtel de ville de Buckingham



Bo12/0087



Bo12/0087

Buckingham

Parc commémoratif des anciens combattants



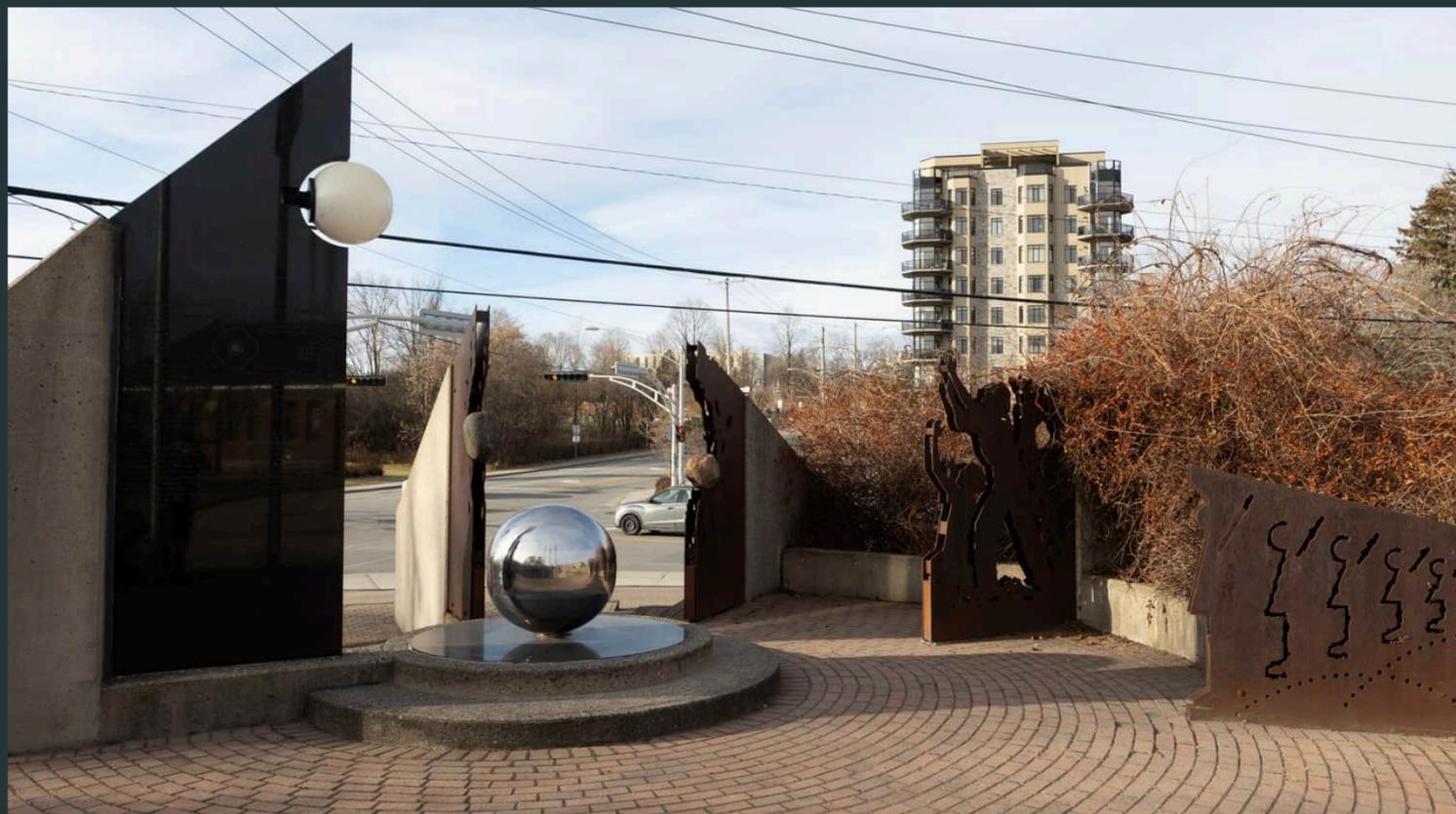
VoII



VoII

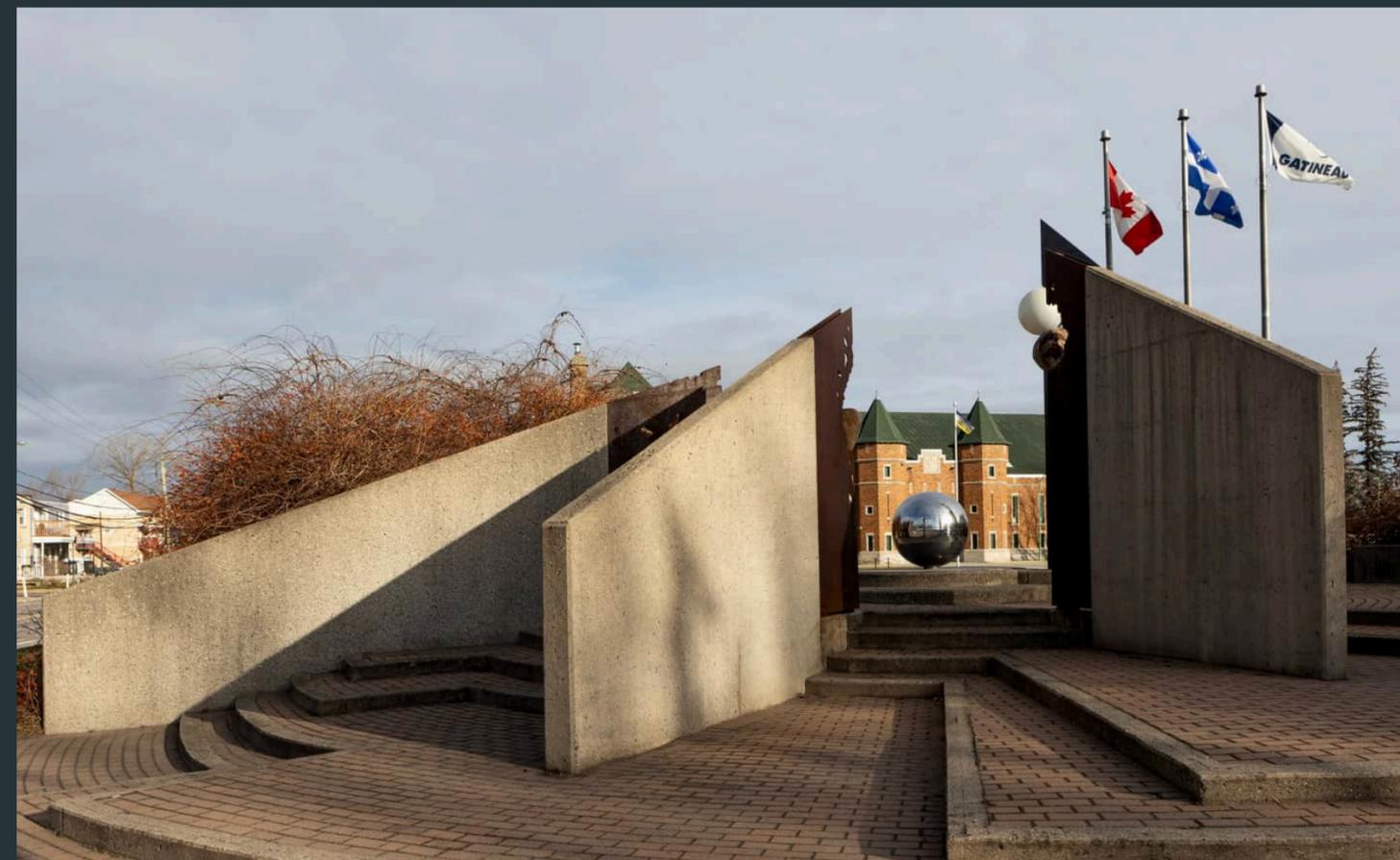
Hull

Un monument de paix et d'harmonie ainsi qu'un monument en l'honneur de ceux qui ont combattu pour la paix au Manège militaire, à l'intersection des rues Saint-Joseph et Alexandre-Taché.



Voii

Plus jamais la guerre – Monument à la paix et au souvenir



Voii

Conclusion

En conclusion, les municipalités ont joué un rôle essentiel, à leur échelle, lors de ces moments décisifs du dernier siècle. Le comité d'études des projets d'après-guerre montre une véritable inquiétude économique et sociale, mais qui a été prise en charge par la Ville de Hull. La sécurité civile a été une préoccupation importante dans ces moments de crises et les villes ont soutenu le fédéral pour assurer la sécurité de tous.

Au travers de tout cela, les préoccupations sont devenues plus fortes et le peuple a voulu se faire entendre en participant à un référendum sur le désarmement mondial. Ces moments nécessitent donc d'être immortalisés, pour que les générations suivantes se souviennent, c'est pourquoi plusieurs cénotaphes et parcs ont été inaugurés dans les différentes municipalités de la région.

Notes

Ce travail a été réalisé uniquement à partir de documents d'archives, aucun outil ou ouvrage extérieur n'a été utilisé.

Ce travail est donc un début de recherche sur le sujet du rôle des municipalités durant les guerres. Il y a encore beaucoup de possibilités et de thématiques qui ne sont pas explorées, mais ce projet montre que même à une très petite échelle, durant la guerre, tous doivent participer.

Références :

Aménagement du monument à la paix et au souvenir, 1986-1998. Fonds du Bureau du greffier de la Ville de Hull, H005-07/0613.

Cénotaphe, 1964. Fonds du Cabinet du maire, G008-01/0031.

Correspondance générale, 1946. Fonds de la Ville de Pointe-Gatineau, G002-01C,4/0046.

Comité pour étudier les problèmes de l'après-guerre, 1940-1946. Fonds du Bureau du greffier de la Ville de Hull, H005-01/0151.

Défense civile, 1951-1958. Fonds de la Ville de Gatineau, G001-01C/0375.

Défense Civile, 1952-1965. Fonds du Bureau du greffier de la Ville de Hull, H005-01/0376.

Désarmement mondial, 1982-1988. Fonds du Secteur du greffe de la Ville d'Aylmer, A008-01/0170.

La Hulloise, 1984. Fonds du Service de la Bibliothèque de la Ville de Hull, H009-02/0080.

Manège militaire de Salaberry, 1944-1946. Fonds du Bureau du greffier de la Ville de Hull, H005-01/0167.

Mes jeunes années à l'aube du moulin, 2010. Section de la gestion des documents et des archives, V051.

Ministère de la Défense nationale, 1975-1995. Fonds du Secteur du greffe de la Ville d'Aylmer, A008-01/0194.

Ministère de la Défense nationale, 1966. Fonds du Village de Deschênes, A003-01A/0103.

Références :

Parcs des Vétérans, 1983-1985. Fonds de la Direction des services communautaires, culturels et sportifs de la Ville d'Aylmer, A015-04a/0122.

Permis de construction : ministère de la Défense nationale, 1961-1962. Fonds de la Ville de Masson-Angers, M004-09a/0327.

Plus jamais la guerre : monument à la paix au et au souvenir à Hull, novembre 1992. Collection des publications de la Ville de Hull, H022/0047.

Procès-verbal n.29, 07 septembre 1943. Fonds du Conseil Municipal de la Ville de Hull, H002.

Procès-verbal 82-180, 1982. Fonds du Conseil Municipal de la Ville de Hull, H002.

Protection civile, 1975-2001. Fonds du Service des communications, G022.

Protection civile, 1967-1971. Fonds de la Ville de Gatineau, G001-02a/0327.

Réception pour les vétérans, 1946. Fonds du Bureau du greffier de la Ville de Hull, H005-01/0179.

Référendum : désarmement nucléaire, 1975-2001. Fonds du Service des communications, G022.

Référendum : désarmement nucléaire, 1981-1983. Fonds du Secteur du greffe, G011-01f/0282.

Service de la défense passive, 1941-1943. Fonds Famille Théodore-Lambert, P120-02/0007.

Service de Police et Incendie, 1958. Fonds de la Chambre de commerce de Buckingham, P049/0009.

Ville d'Ottawa, 1951-1959. Fonds de la Ville de Pointe-Gatineau, G002-01c,4/0161.

Références :

Photographies

[Barrage Maclaren], [196?]. Fonds de la Chambre de commerce de Buckingham, P049/0003_p0001.

Cénotaphe, [198-?]. Collection de documents iconographique, G023/0101_p0001.

Cénotaphe, [198-?]. Collection de documents iconographique, G023/0101_p0003.

Cénotaphe de Gatineau, 1966. Fonds Jean-Claude-Larouche, P504/0011.

Cérémonie des anciens combattants, [1985?]. Collection de documents iconographiques, G023/0144_p0001.

Manège militaire de Salaberry, [198-?]. Collection iconographique de la Ville de Hull, H012-01/0471_p0003.

Manège militaire de Salaberry, [198-?]. Collection iconographique de la Ville de Hull, H012-01/0471_p0004.

Monument commémoratif de guerre, [1947?]. Collection de documents iconographiques de la Ville de Gatineau, B012/0087.

Monument commémoratif de guerre, [1947?]. Collection de documents iconographiques de la Ville de Gatineau, B012/0087.

[Parc Commémoratif], [après 1953]. Fonds de la Direction des services communautaires, culturels et sportifs de la Ville d'Aylmer, A015-04b,1/0008_p0001.

Soldats canadiens-français, 06 septembre 1918. Collection iconographique de la Ville de Hull, H012-01/0291_p0001.

Références :

Photographies

[Monuments et lieux commémoratifs : Aylmer], 2024. Fonds du Service des communications de la Ville de Gatineau, VOIL_Commémoratif_Aylmer_p0001.

[Monuments et lieux commémoratifs : Aylmer], 2024. Fonds du Service des communications de la Ville de Gatineau, VOIL_Commémoratif_Aylmer_p0016.

[Monuments et lieux commémoratifs : Buckingham], 2024. Fonds du Service des communications de la Ville de Gatineau, VOIL_Commémoratif_Buckingham_p0001.

[Monuments et lieux commémoratifs : Buckingham], 2024. Fonds du Service des communications de la Ville de Gatineau, VOIL_Commémoratif_Buckingham_p0003.

[Monuments et lieux commémoratifs : Gatineau], 2024. Fonds du Service des communications de la Ville de Gatineau, VOIL_Commémoratif_Gatineau.

[Monuments et lieux commémoratifs : Hull], 2024. Fonds du Service des communications de la Ville de Gatineau, VOIL_Commémoratif_Hull.

Le rôle des municipalités durant la Seconde Guerre mondiale et la guerre froide 1941-1992

Projet réalisé par
Esther Langlois

Étudiante au baccalauréat en sciences sociales, concentration histoire
À l'université du Québec en Outaouais

Dans le cadre d'un stage aux archives de la Ville de Gatineau

Automne 2024